

## FERMETURE/FORCE MAJEURE

Fermeture de l'école avant le début des classes : **service de garde FERMÉ.**

Fermeture de l'école durant la journée : service de garde ouvert jusqu'au départ du dernier enfant.

## PROGRAMMES D'ACTIVITÉS

- Activités parascolaires offertes en fin de journée;
- Sorties sportives ou culturelles lors des pédagogiques;
- Implication au niveau des projets entrepreneuriaux;
- Journées thématiques;
- Programmation hebdomadaire dans chacun des groupes;
- Programme Actifs au quotidien.

## HEURES OUVERTURE ET FERMETURE

Ouvre à 7 h et ferme à 18 h

**Ferme à 17 h 30 lors des pédagogiques**

**\*\*Tous les enfants doivent quitter avant l'heure de fermeture, sinon des frais de retard s'appliquent.\*\***

**Frais de retard applicables après fermeture :**  
**12 \$/ de 1 à 15 minutes**  
**16 \$/ de 16 à 30 minutes.**

**Si les retards se répètent lors des pédagogiques, l'école pourra refuser la présence de l'enfant aux pédagogiques suivantes.**

Lors des départs, nous n'acceptons pas les demandes d'habiller l'enfant ou le faire préparer à l'avance. Les enfants sont en développement et apprennent à développer leur autonomie. Il faut juste un peu de patience avec les plus petits.

## FRAIS DE GARDE

Frais réguliers :	8.55 \$/jour
Frais sporadiques :	5.27 \$/matin
	6.56 \$/dîner
	7.91 \$/soir
Dîner préscolaire :	7.90 \$/par jour
Demi-heure présco :	4.10 \$/par jour
Journée pédagogique :	12.75 \$/par jour
Réguliers après 30/09 :	12.50\$/par jour

Absence pédagogique non justifiée ou annulation après la date limite :  
→ 12.75 \$ de frais de garde + frais de l'activité

# Service de garde École Sainte-Odile

**POLITIQUES INTERNES**  
2021-2022



Technicienne responsable :  
Nathalie Vigneault

Téléphone : (418) 686-4040 poste 3514  
Courriel : [sgarde.ste-odile@cscapitale.qc.ca](mailto:sgarde.ste-odile@cscapitale.qc.ca)

Adopté par le conseil d'établissement le  
20 mars 2019.

## CONTRAT D'INSCRIPTION

- Le parent doit remplir un contrat d'engagement avec le choix d'une réservation de base.
- Pour tout changement, une modification d'horaire doit être remplie.
- **10 jours d'avis** pour un arrêt du service.
- **Aucun arrêt temporaire ne sera autorisé durant la durée du contrat.**

## GESTION DES COMPORTEMENTS

- L'élève qui fréquente le service de garde est soumis aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école. **L'élève qui ne se soumet pas à ces règles pourrait être suspendu ou expulsé du service;**
- La direction de l'école peut mettre fin à la fréquentation d'un élève au service de garde s'il n'y a pas d'amélioration de la situation après la suspension d'un élève, si les frais de garde ne sont pas acquittés ou pour toute autre raison qu'elle juge valable.

## NOS RÈGLES DE VIE

Toutes les règles de l'école sont applicables au service de garde.

1. Je respecte les autres, le matériel et l'environnement.
2. Je circule calmement.
3. Je suis responsable.

## RESPONSABILITÉS DES PARENTS UTILISATEURS

Les parents doivent assumer, notamment, les responsabilités suivantes :

- Respecter les règles de fonctionnement et acquitter les frais de garde dans les délais prévus. **Paiement Internet accessible.**
- S'assurer de connaître toute l'information transmise au cours de l'année.
- Transmettre tous les documents remis dans les délais demandés.
- Fournir une autorisation écrite pour tout départ seul de l'enfant. Peut être fait par télécopieur ou par courriel. **Aucune demande par téléphone ne sera acceptée.**
- Si l'enfant est malade et n'est pas apte à suivre le groupe (ex. : fièvre, vomissement, etc.), les parents seront contactés et devront venir chercher leur enfant.

## MÉDICAMENTS

- Pour que le personnel puisse administrer un médicament à un enfant lors de sa présence au service de garde, le parent doit :
  1. Compléter une autorisation écrite.
  2. Fournir **une prescription complète (obligatoire) avec le nom de l'enfant, la posologie et la date d'expiration.**
  3. Remettre à l'éducatrice le médicament déjà dosé.

## ALIMENTATION ET DÎNER

- Chaque enfant apporte son dîner dans **une boîte à lunch bien identifiée** dans laquelle vous aurez pris le soin de mettre des blocs glacés «Ice pack» et des ustensiles.
- **Sont interdits en tout temps : arachides et noix, friandises, chocolat, croustilles ainsi que boissons gazeuses.**